



**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 JANVIER 2023**

Le lundi 23 janvier 2023 à 18h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 17 janvier 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Géry WIBAUX, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Pouvoirs : Nathalie FILLATRE donne son pouvoir à Francis CHEDOZEAU
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU
Jeanine PASCAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Yoane MARTINIERE est désigné pour remplir cette fonction.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

► Vote : Unanimité

Délibération n° 2023-01 : Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2023.

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 54 594 € correspondant à la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du prochain budget 2023.

Op. 15 - Mairie	C/ 2051 concessions droits similaires	3 000,00 €
	C/ 2131 bâtiments publics	29 510,00 €
	C/ 2183 matériels bureau et informatique	1 000,00 €
Op. 22 - Voirie	C/ 21758 autres installations matériel et outillage	13 084,00 €
Op. 27 – Salle des fêtes	C/ 203 frais d'études	8 000,00 €
TOTAL		54 594,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires nécessaires

Délibération n° 2023-02 : Choix de l'Imprimeur pour l'Edition du Bulletin Municipal 2023 et des tarifs des Encarts Publicitaires.

Monsieur le Maire explique que la commune a fait plusieurs demandes de devis pour la publication du bulletin municipal pour l'année 2023.

Imprimerie IST des Ormes : 1 350 € HT

Imprimerie 3D : 1 629€ HT

Au vu du montant des devis, pour une prestation identique, il propose de retenir le devis de l'imprimerie IST des Ormes.

Monsieur le Maire propose également de conserver le tarif des annonceurs comme suit :

Format 1/8 de page (4x9) : 60 €

Format 1/4 de page (9x13) : 100 €

Format 1/2 de page (13x19) : 140 €

Dernière page extérieure : 300 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **CONFIE** la rédaction et l'impression du bulletin municipal à l'imprimerie IST des Ormes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande une fois la maquette validée.
- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs ci-dessus.

Francis CHEDOZEAU : si vous avez des idées d'articles, n'hésitez pas à les donner.

Valérie BRISSAUD : ce n'est pas facile de venir aux réunions lorsqu'elles sont à 14h30, il faudrait les faire plus tard.

Florence GUILLEMOTO : il va falloir envisager de mettre les réunions en fin d'après-midi.

Délibération n° 2023-03 : Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat Eaux de Vienne- Siveer, l'entretien et le contrôle des équipements de défense extérieure contre l'incendie.

Il propose de signer une convention correspondant à ces prestations pour une durée de 6 ans, à partir du 1^{er} Janvier 2023.

Le coût de la surveillance des équipements s'élève à 29,58€ HT par an et par hydrant.

- **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Syndicat Eaux de Vienne – Siveer dont un exemplaire est joint à la présente.

Questions diverses :

🚦 Groupe scolaire :

Le directeur de l'école a annoncé au personnel que l'école va perdre une classe.

Florence GUILLEMOTO : l'effectif chute à 72 élèves.

Christelle FROMENTEAU : c'est une tendance générale.

Loïc CHATILLON : combien d'enfants y'a-t-il eu au maximum dans l'école.

Géry WIBAUX : 107

🚦 Dépenses à prévoir au budget 2023 :

- *Salle des fêtes* : la consultation du marché de maîtrise d'œuvre sera publiée sur la plateforme de la Nouvelle République le 27 janvier.

Florence GUILLEMOTO : la date de l'audition des candidats sera communiquée aux membres du Conseil rapidement pour leur permettre d'être présents.

- *Révision du PLU* :

Géry WIBAUX : Mme PERAIN de l'Agence des Territoires vient présenter les modalités pour mettre en œuvre la révision.

- *Cimetière* : installation de bancs, achat d'un columbarium, ajout d'un robinet d'eau

- *Installation d'une borne à incendie à la fosse au loup*

Thierry BAILLOUX : est-ce qu'il n'y a pas de possibilité d'installer une bâche pour faire la réserve d'eau ?

- *Voirie* : réparer la route de Saint-Sauveur,

Restaurer la place de l'église

Mettre en place des chicanes, rue de la Giraudière

Installer un plateau sur la route au lieudit Mavault

Loïc CHATILLON : est-ce qu'on ne peut pas faire comme à Ingrandes et installer des bandes de chaque côté de la route pour ralentir les voitures ?

- *L'éclairage public*

Francis CHEDOZEAU : il faut terminer le bourg et les routes aux alentours, il y a une possibilité de cumuler les subventions de Sorégies et les fonds de concours de Grand Châtellerault.

Florence GUILLEMOTO : le dernier lampadaire sur la route d'Ingrandes reste toujours allumé toute la nuit.

- *Changement du mode de chauffage dans l'école*

Florence GUILLEMOTO : pour remplacer la chaudière au fioul, 4 sociétés ont été démarchées, nous attendons les devis.

- *Installation d'un compteur forain au kiosque*, à la demande du Comité des Fêtes.

Thierry BAILLOUX : est-ce que la mairie peut prendre en charge une partie de la facture de l'éclairage pour le marché de Noël ?

- *Ecole* :

Florence GUILLEMOTO : en cas de fermeture d'une classe, il va falloir transformer la garder en classe. Toutes les demandes de devis sont faites, on attend les retours.

Florence GUILLEMOTO : j'ai rencontré le Grand Châtellerault dans le cadre du plan vélo, il y aurait une possibilité de mettre en place une piste cyclable qui rejoindrait Ingrandes en passant par la Groie.

Loïc CHATILLON : il faudrait envisager de nettoyer la toiture de l'église et la façade de la salle des fêtes.

Tony GRENET, le faire aussi sur le toit du lavoir.



Adressage :

Géry WIBAUX : la pose des panneaux est terminée, il faut distribuer les numéros pour les maisons.



Zone Artisanale :

Géry WIBAUX : des agriculteurs sont passés en mairie pour les papiers de reprise du fermage de la zone artisanale, les conditions de location doivent être modifier, il faut voir pour augmenter le coût du fermage.

Thierry BAILLOUX : est-il possible d'interdire les voitures sur le chemin menant de l'Allee des Bois à la voie Romaine ? Le chemin est tout défoncé.

Loïc CHATILLON : à quel moment les nouvelles adresses seront mises en place ?

Florence GUILLEMOTO : la base d'adressage au niveau nationale est validée, la nouvelle numérotation est en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le secrétaire de Séance,

M. Yoane MARTINIERE



Le Maire,

Géry WIBAUX